

règles du XIX^e siècle et sans doute même selon certains principes médiévaux.

Puis, je me suis rappelé qu'avant la dissolution de la Cour de la Chambre étoilée, l'histoire nous apprend qu'il y a eu ce que l'on a appelé le Long Parlement. Charles I^{er}, monarque arrogant qui pensait que le Parlement devait lui obéir au doigt et à l'œil, a décidé que comme il ne lui accordait pas automatiquement les crédits qu'il désirait et ne lui permettait pas de dépenser à sa guise parce qu'il appliquait le règlement à la lettre, n'a pas pris la peine de reconvoquer le Parlement qui a donc connu une session de quelques années. C'est ce que l'on a appelé le Long Parlement. Je sais que le roi Pierre aimerait faire la même chose que son prédécesseur Charles I^{er}, mais il n'a pas encore eu l'audace de s'y risquer. C'est l'une des techniques qui a régi le fonctionnement de la présente session, où les comités n'ont pas été appelés à se réunir comme ils l'auraient dû pour examiner les prévisions budgétaires. C'est une autre forme de clôture.

Je me souviens de ce chapitre de mon manuel d'histoire où il était question du grand recensement effectué par Guillaume le Conquérant de tous les citoyens de son nouveau royaume et du *Domesday Book*, ce gros registre où tout cela était consigné. Voici ce que dit de ce *Domesday Book* l'*Oxford Companion to English Literature*:

... jour du Jugement dernier, nom donné depuis le XII^e siècle au registre de la grande enquête ou cadastre de l'Angleterre en 1086, sur l'ordre de Guillaume le Conquérant. On y trouve le nom du propriétaire du terrain, sa superficie, sa valeur, le nombre de locataires, de têtes de bétail, etc. Ce titre, emprunté à l'usage populaire, traduit bien l'autorité indiscutable dont il jouissait pour toutes les questions relatives à la tenure du sol.

Si ma mémoire est fidèle, on enseigne que les ministres du roi parcouraient le territoire pour voir les paysans pauvres. Lorsqu'un paysan disait: «Voici le cadre misérable et abject dans lequel je vis. Vous voyez bien que je n'ai pas d'argent à consacrer à ma dépense, donc ne m'imposez pas, je vous prie.» «Comme vous dépensez votre argent sur des choses matérielles, répondait invariablement le représentant royal, vous devez en avoir mis beaucoup de côté, donc je vous impose.» Et si d'autre part, le représentant du roi voyait que le paysan dépensait à profusion, il disait: «Puisque vous avez beaucoup d'argent à dépenser, je vous impose.» Dans un cas comme dans l'autre, on n'échappait pas à l'impôt. Les choses n'ont pas changé, car c'est ce que fait le gouvernement aujourd'hui. Que le citoyen se conduise comme il voudra, le gouvernement trouve toujours le moyen de l'imposer.

J'avais hâte au débat qui va venir, à la discussion en comité plénier. Je pense que la Chambre des communes exerce la fonction la plus essentielle de la démocratie lorsque n'importe lequel de ses députés peut interroger le ministre et que ce dernier s'efforce de lui répondre immédiatement, au mieux de ses connaissances. C'est là qu'on voit vivre la démocratie. Il faudrait avoir autant de temps pour examiner le plus minutieusement possible non seulement le bill lui-même, mais la politique ministérielle qu'il traduit. Je pense que c'est là un élément stimulant de l'étude de cette question.

Ce n'est qu'à cette étape que nous avons vraiment la liberté d'étudier les mesures législatives proposées par le gouvernement. Celui-ci, par sa prétendue modernisation des règlements,

Attribution de temps—Bill C-11

nous a enlevé toute autre possibilité de nous constituer en comité plénier, et il veut maintenant nous retirer également celle-ci. Je crois que cette limitation du débat est une manœuvre du gouvernement pour lui permettre de faire ce que bon lui semble sans donner à l'opposition l'occasion d'étudier de près le budget des dépenses. Nous nous élevons avec la plus grande vigueur contre ce recours à la guillotine. Puisque nous devons nous limiter à un débat d'une durée de cinq heures en comité plénier, nous tenons à prévenir le gouvernement que nous allons examiner les prévisions budgétaires une à une et le plus soigneusement possible.

M. Elmer M. MacKay (Central-Nova): Monsieur l'Orateur, dans mon bref exposé ce soir, je voudrais montrer à tous les députés combien il est facile de reconnaître que le gouvernement actuel a déployé depuis longtemps un génie pervers dans l'art du déficit systématique et de l'imposition régressive. Et comme si cela ne suffisait pas, pour la deuxième fois en moins de trois semaines, il a recours à la clôture pour bâillonner l'opposition.

Une voix: Attribution de temps.

M. MacKay: Même sous une autre appellation, je dis au ministre que la clôture est tout aussi déplorable. Malheureusement, ce recours auquel nous finissons toujours par aboutir empêche la Chambre d'accomplir la tâche pour laquelle le peuple canadien nous a élus.

Chose étonnante, alors qu'aux États-Unis on s'applique présentement à remanier la fiscalité et d'en simplifier les règles, on nous propose ici un bill monstrueux comportant 116 articles étalés sur plus de 200 pages. Je suppose que l'une des raisons pour lesquelles le gouvernement veut empêcher la loyale opposition de Sa Majesté d'étudier jusqu'à la fin cette mesure encombrante et contradictoire—ce que nous aurions pu faire si le gouvernement avait eu le courage de la présenter à la Chambre au moment voulu—c'est qu'il se donne ainsi le pouvoir de prélever neuf milliards de dollars pour fins de travaux publics et autres dépenses d'ordre général. Cette disposition se trouve à la fin du projet de loi et ce n'est pas étonnant, car elle dément certes toute tentative positive du gouvernement en vue d'épargner.

Je suis étonné que le ministre des Finances (M. Chrétien) qui, je crois, est originaire de la petite ville de Shawinigan, qui est avocat et devrait avoir une certaine sympathie envers la petite entreprise et chercher à stimuler l'économie canadienne, ne tente pas de restreindre les impôts de ce genre qui paralysent l'économie du pays. J'aurais espéré de lui des mesures positives modifiant et peut-être dans certains cas supprimant certains impôts sur les gains en capital.

Les députés ne devraient pas oublier, je crois, que les fonds soutirés de la Commission d'assurance-chômage, qui atteindraient 95 milliards d'après le vérificateur général, représentent pour les contribuables canadiens une somme beaucoup plus élevée que les gains en capital prélevés par le gouvernement. Le gouvernement a dépensé beaucoup plus d'argent à subventionner Petro-Canada qu'il n'en a reçu en impôts sur la plus-value.